

Résidence Autonomie

TARIFS 2020

*(Révisables au 1^{er} janvier de chaque année)***A / LOGEMENT**

TYPE	CAPACITE	MONTANT DE LA REDEVANCE MENSUELLE
Studio Collines	1 personne	De 1 008 € à 1 298 €
Studio Patio	1 personne	De 1 053 € à 1 111 €
2 Pièces. Collines	1 à 2 personnes	De 1 469 € à 1 957 €
2 Pièces Patio	1 à 2 personnes	De 1 675 € à 2 061 €

Le montant de la redevance varie en fonction de la surface et de l'exposition.

La superficie moyenne des appartements : 32 m² pour un studio et 59 m² pour un appartement 2 pièces.

Le montant de la redevance comprend :

- Les charges d'exploitation de l'établissement (frais de personnel et d'entretien, fourniture de chauffage, de l'eau froide et chaude etc.),
- Le ménage dans les appartements une fois par semaine, (20 minutes par studio, 40 minutes pour un appartement de deux pièces),
- L'intervention d'un homme d'entretien pour la maintenance courante,
- La fourniture de l'énergie électrique à concurrence de 5 Kw/heure par mois pour les studios et de 6 Kw/heure pour les appartements de 2 pièces, tout dépassement relevé sur les compteurs individuels de chaque logement étant à la charge de l'occupant.

B / RESTAURATION

	Menu 2 Plats	Menu complet
Résident (Formule du jour Déjeuner ou Dîner)	14,30 €	17,30 €
Tarif des boissons	Selon carte	

Il est en outre précisé que :

- la livraison des plateaux repas servis en chambre est assurée gratuitement uniquement pour les résidents malades. Dans tous les autres cas elle sera facturée (5,50 €).
- les changements de menu sont effectués sans supplément de prix, dans la mesure où les plats demandés sont inscrits dans une carte des changements autorisés.

C / AUTRE PRESTATION

- Emplacement de parking en sous-sol (par mois) : 85.00 €

Le coût des consommations téléphoniques fait l'objet d'une facturation mensuelle.

Date de diffusion : 01/01/2020